

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DDCT 69 Subvention (250 000 euros) à trois associations et un syndicat de copropriété et conventions au titre du Budget Participatif 2015 pour le projet Reconquête Urbaine.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VERON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-14 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose une subvention à 4 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} Commission et Mme Pauline VERON au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 62 500 euros est attribuée à l'association Un sourire de toi et j'quitte ma mère (14667) pour une action intitulée Investissement DATAPLACE (2015_06705), localisée dans le 10^{ème} arrondissement. Mme la Maire est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 2 : Une subvention de 62 500 euros est attribuée au syndicat des copropriétaires du 5 square Auguste RENOIR (syndicat Loiselet & Daigremont) (183925) pour une action intitulée Mobiliser pour mieux vivre et reconquérir un espace délaissé (2015_06711), localisée dans le 14^{ème} arrondissement. Mme la Maire est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 3 : Une subvention de 62 500 euros est attribuée à l'association Point de rassemblement (174061) pour une action intitulée Aménager le Rond-Point de la Chapelle (2015_06735), localisée dans le 18^{ème} arrondissement. Mme la Maire est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 4 : Une subvention de 62 500 euros est attribuée à l'association Generation Freedom Ride-Le Collectif (3441) pour une action intitulée ROSA PARKS-le mur (2015_06716), localisée dans le 19^{ème} arrondissement. Mme la Maire est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 5 : La dépense correspondante s'élevant à 250 000 euros, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires au chapitre 204 rubrique 020 nature 20422 ligne 14002 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes de droit privé » du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO